



COMMUNIQUE

La Haute Autorité de la Communication (HAC) a conféré ce jour 23 mai 2023 avec les autorités de la Transition sur la situation de l'exercice de la liberté de la presse en République de Guinée.

Lors de cette rencontre, les autorités de la Transition ont réitéré leur attachement à la liberté d'expression et à la liberté de la presse.

Elles ont assuré la HAC que la presse n'était pas en danger en République de Guinée.

Elles ont affirmé que le CNRD continuera à œuvrer à la garantie du droit pour tout citoyen guinéen de créer, de posséder, d'exploiter une entreprise de presse, d'édition et de librairie, un organe de diffusion d'information d'idées et d'opinions.

Les autorités de la Transition ont réitéré à la HAC leur engagement historique du 05 septembre 2021 à restaurer toutes les libertés publiques, individuelles et collectives, de garantir tous les droits inaliénables des citoyens.

Ces libertés restent évidemment soumises au respect du vivre ensemble, de la loi, de l'éthique et de la déontologie, de la dignité humaine et des droits de la personne, du caractère pluraliste des courants de pensées et d'opinions, cela conformément à l'article 1^{er} de la loi organique L/2010/002/CNT du 22 juin 2010 portant sur la liberté de la presse en République de Guinée.

Elles réitèrent leur volonté de toujours continuer à œuvrer pour un meilleur accès à l'information dans les conditions prévues par les lois en vigueur aux professionnels de la presse et à tout citoyen. Pour ce faire, elles rappellent, conformément à l'alinéa 3 de l'article 1^{er} de la loi précitée que : « *l'exercice de cette liberté ne peut être limité que par la loi, pour la sauvegarde de l'ordre public et des exigences de l'unité nationale.* »

L'application de ces limites légales ne peut être considérée par les citoyens ou les professionnels de la presse comme étant un bâillonnement de celle-ci.

Comme toutes les libertés, celle de la presse s'exerce dans les limites légales.

Les Autorités de la Transition, lors de leur rencontre avec la HAC, ont affirmé demeurer à l'écoute du peuple de Guinée dans toutes ses composantes dans un esprit civique et patriotique.

Elles ont affirmé leur souci, eu égard aux incompréhensions exprimées par de nombreux hommes de média, de privilégier la concertation et un sens élevé de responsabilité de tous les acteurs.

Par conséquent, la Haute Autorité de la Communication invite l'ensemble des organisations professionnelles des médias et le syndicat, dans les heures qui suivent, à un échange franc, afin d'examiner, sans tabous ni préjugés, les préoccupations liées à la pratique du métier de journaliste et à tous les défis de l'heure des métiers de l'information.

Conakry, le 23 mai 2023

La Haute Autorité de la Communication

